

Motion sur le TGV Rhin-Rhône

Rapporteur : M. le Président

La branche Est du TGV Rhin-Rhône, dont la réalisation détermine la suite du projet, notamment la branche Sud, a été déclarée d'utilité publique en janvier 2002. Cette déclaration marquait l'intérêt du projet, reconnu solennellement par les collectivités, tant nationale qu'européenne. Il s'agit bien là en effet de donner un maillon essentiel au réseau transeuropéen de transports à grande vitesse, en reliant Francfort à Barcelone.

Les études préparatoires à la mise en chantier d'une première tranche de réalisation de cette branche Est ont également été lancées. La convention de financement des études d'avant-projet détaillé a été signée, le 4 juin dernier, par le ministère des transports.

Elle comporte deux phases d'engagement financier. Une première phase, de 27 mois, concerne la réalisation des études d'avant-projet détaillé proprement dites pour un budget de 67,5 millions d'euros. Elle comprend toutes les études de définition de l'ouvrage à réaliser ainsi que le lancement des opérations foncières. Une première phase d'études est engagée depuis plusieurs mois maintenant.

La deuxième phase, d'un montant de 42 millions d'euros et d'une durée de 18 mois, consistera à préparer les dossiers de consultation des entreprises, à réaliser les premières acquisitions, à lancer les enquêtes hydrauliques et les premières opérations sur les réseaux.

La branche Est du TGV Rhin-Rhône est aujourd'hui un projet très avancé. Le coût de sa première tranche est très modeste comparativement à d'autres projets (1,33 milliard d'euros pour la partie infrastructure). Par analogie avec le TGV Est la part de l'Etat devrait être légèrement inférieure à 610 millions d'euros, financement qui serait étalé sur cinq ans.

La réalisation du TGV Rhin-Rhône permettra aussi la mise au gabarit B+ de la ligne ferroviaire actuelle, ce qui permettra de multiplier le fret, et de désengorger le trafic routier du couloir rhodanien, aujourd'hui saturé.

Un comité interministériel de février 1998 avait décidé que les travaux de la branche Est du TGV Rhin-Rhône seraient engagés avant la fin des travaux du TGV Est. Ainsi l'année 2008 a été retenue dans le dossier d'enquête publique comme date de mise en service.

Le projet de TGV Rhin-Rhône, capital pour le développement de l'axe économique Rhin-Rhône, mettant en relation Francfort et Barcelone, est indispensable pour l'avenir de notre Région.

En outre, le TGV Rhin-Rhône, élément majeur pour le développement de notre territoire, figure parmi les infrastructures de communication prioritaires qui seront retenues dans notre Projet d'agglomération et notre Contrat

Dans cette perspective, le 21 décembre 2001, la Communauté d'agglomération du Grand Besançon a étendu ses compétences statutaires pour participer au financement du TGV Rhin-Rhône.

Pour ces raisons, les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon demandent que le gouvernement maintienne cette orientation et assure, dans les meilleurs délais, le bouclage du financement de la première tranche de travaux de la branche Est du TGV Rhin-Rhône.

Notre TGV est prêt, faisons-le.

A l'unanimité moins 11 voix contre et 2 abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette motion sur le TGV Rhin-Rhône.

Pour extrait conforme,

Le Président